



Parc del Pirineu català

**COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU PNR
DES PYRENEES CATALANES
DU 14 DECEMBRE 2021
SAHORRE**

Michel GARCIA, Président et M. SALIS, conseiller municipal de Sahorre souhaitent la bienvenue à l'assemblée.

A ADMINISTRATION GENERALE ET GOUVERNANCE

A-1 D/2021-41 Approbation du compte-rendu du comité syndical en date du 28 /9/ 2021

Michel GARCIA demande à l'assemblée si elle a pris connaissance du compte-rendu de la dernière séance du comité syndical en date du 28/9/21 et demande s'il y a des remarques

➔ **Approbation à l'unanimité du comité syndical.**

➔ **Roger CIURANA se propose pour être secrétaire de séance, validation de l'assemblée**

A-2 D/2021-42 Validation des groupes de travail et représentations extérieures du PNR

Michel GARCIA indique que le Bureau a mis à jour l'ensemble des groupes de travail et élus référents suite au renouvellement partiel de septembre.

Il présente le tableau :

COMMISSIONS	GROUPES DE TRAVAIL	ELUS REFERENTS
AMENAGEMENT DU CADRE DE VIE	Urbanisme-habitat	Martine ROLLAND
	Stratégie énergétique	Pierre BATAILLE
	Paysage et Signalétique	Roger CIURANA
VIE LOCALE : animations et démarches citoyennes	Education à l'Environnement et au développement durable	Josette PUJOL
	Animations évènementiels	Josette PUJOL
	Préservation et valorisation des patrimoines	Jean-Louis JALLAT
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE	Structuration des filières locales et marketing territorial	Georges ARMENGOL
	TREMPLIN (Soutien aux projets économiques de proximité) Un Territoire, un REseau Multi Partenarial pour Libérer les INitatives économiques	Georges ARMENGOL
	Agriculture (Pastoralisme, canaux, foncier, Life (l'instrument financier pour l'environnement), ...)	Olivier GRAVAS
	Circuits courts (Marques Valeurs Parc : Produits locaux, Restauration, Savoir-faire, Plan Alimentation Territorial, ...)	Judith CARMONA
	Forêt (Charte forestière, Sylv'acces (financement d'actions forestières vertueuses), PAFI (plan d'aménagement de la forêt contre les incendies), ...)	Martine ROLLAND
TOURISME DURABLE	Pyrénées Logement Tourisme (PyLoT)	Alain BOUSQUET
	Démarche Valeurs « Parc » (séjours, évènements, réseaux touristiques, accueil et boutique Maison du Parc), stations de montagne, gouvernance tourisme local (CRTL (comité régional du tourisme et du loisir), ADT (agence de développement touristique), OTI, ...), activités de pleine nature, vitrines du Parc	Eliane JARYCKI
	Géotourisme	Georges ARMENGOL, Jean-Louis JALLAT
	Train Jaune (commission territoriale)	Michel GARCIA
	Mobilités	Alain LUNEAU
GESTION DES RESSOURCES ET ESPACES NATURELS	Gestion des habitats (inclus zones humides) et espèces (terrestres et aquatiques) sensibles et coordination Natura 2000	Jean-Luc BLAISE
	Médiations autour de la gestion des espaces naturels (plantes aromatiques et médicinales, faune sauvage, grands prédateurs, sport et nature, communication en espace naturel)	Jean-Luc BLAISE
	Gestion qualitative de la ressource en eau	Roger CIURANA
COOPERATION COOPERATION	Coopération transfrontalière- transnationale	Daniel ARMISEN
COMMUNICATION	Communication (Communication institutionnelle et transversale)	Michel GARCIA

FINANCES	MAPA (marchés à procédure adaptée) - CAO (commission d'appel d'offre)	Vice-Présidents du Bureau
	FINANCES	Michel GARCIA Georges ARMENGOL Eliane JARYCKI
RESEAUX	Relations avec les territoires voisins, outils de programmation territoriale (ATI, contrat territorial), villes portes	Michel Garcia

→ **Validation à l'unanimité du comité syndical**

Il poursuit ensuite avec la présentation des propositions de délégations auprès des organismes extérieurs :

INSTANCES	REPRESENTANTS
THEMATIQUE EAU	
Commission locale de l'Eau (CLE) du SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) de la Haute Vallée de l'Aude	Michel GARCIA
Contrat de Rivière Têt	Roger CIURANA
Contrat de Rivière Sègre	Roger CIURANA
ASA (association syndicale autorisée) du Canal de la Bastide	Roger CIURANA
Commission consultative (DDEA) des Lacs d'Altitude : Bouillouses-Matemale-Puyvalador-Lanoux-Passet-Autres	Roger CIURANA
THEMATIQUE BIODIVERSITE / ESP-NAT	
Comité Régional de la Biodiversité	Josette PUJOL – Jean-Luc BLAISE
Comité de Massif des Pyrénées	Michel GARCIA
Observatoire des Galliformes de Montagne	Jean-Luc BLAISE + 1Technicien
Commission d'Aménagement Foncier à Bourg-Madame (CCAF)	Michel GARCIA (avec 1 technicien Biodiversité)
AFAFE Matemale (Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental)	Olivier GRAVAS
Comité (d'Orientation) Régional Pastoralisme	Olivier GRAVAS
Comité National des Elus Natura 2000	Jean-Luc BLAISE et Marine DAIRE (Chargée de mission N2000)
THEMATIQUE RESEAU DES PARCS	
Fédération Nationale des Parcs Naturels Régionaux	Michel GARCIA (Eliane JARYCKI / Jean-Luc BLAISE)
Réseau des Pnrs d'Occitanie	Michel GARCIA et Eliane JARYCKI
AUTRES INSTANCES	
Agence des Pyrénées	Eliane JARYCKI et Georges ARMENGOL
ADT66 (Agence de Développement Touristique des Pyrénées Orientales)	Georges ARMENGOL
Réseau VAUBAN	Patrick LECROQ
Junta Rectora du Parc Natural de Les Capçalereres del Ter i del Freser	Daniel ARMISEN
Groupement de Coopération Transfrontalière de l'Eurodistrict Transfrontalier Catalan	Daniel ARMISEN
ADRET (Agence de Développement Rural Europe et Territoires)	Daniel ARMISEN
SCIC Conflent Energie (société coopérative d'intérêt collectif)	Pierre BATAILLE
AURCA (Agence d'URbanisme Catalane)	Martine ROLLAND
Assemblée des Territoires	Alain BOUSQUET et Aurélie BALTUS
IAE de Cerdagne (Insertion par l'Activité Economique)	Georges ARMENGOL et Daniel ARMISEN
AICO (Association d'Insertion du Canton d'Olette)	Jean-Louis JALLAT

GRAINE OCCITANIE (Groupe Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement)	Josette PUJOL
---	---------------

Représentations au sein des Comités de Pilotage

Natura 2000 Puigmal	Alain BOUSQUET
Natura 2000 Madres Coronat	Thierry BEGUE
Natura 2000 Capcir Carlit Campcardos	Christian PALLARES
Copil VAUBAN	Patrick LECROQ
Groupement d'animation programmation Leader (Liaison Entre Actions de l'Economie Rurale / ATI FEDER (approche territoriale intégrée Fond européen de développement rural)	Michel GARCIA (Titulaire) Alain BOUSQUET (Suppléant)
Comité de Pilotage Contrat Territorial Occitanie PnrPC CCRC (Roussillon Conflent)	Michel GARCIA (Titulaire) Alain BOUSQUET (Suppléant)

Pas de remarques :

→ Validation unanime du comité syndical

A-3 D/2021-43 Demande prorogation du label Parc jusqu'en 2029

Michel GARCIA informe l'assemblée de la possibilité d'une prorogation du label Parc actuel jusqu'en 2029. En effet, le territoire est classé PNR jusqu'en 2026 et il est possible de solliciter une prolongation du classement de 3 ans supplémentaires depuis la loi « Reconquête de la biodiversité et des paysages » d'août 2016.

Tous les PNR d'Occitanie ont délibéré pour valider ce nouveau délai, et cela permettrait une uniformisation de la démarche.

De plus, cette rallonge permettrait ainsi aux nouveaux élus après les élections municipales en 2026 de travailler au contenu de la nouvelle Charte. Ils pourraient donc valider leur nouvelle Charte à mi-mandat en 2029.

D'autre part, cette prolongation nous permettrait de continuer à travailler pendant 3 ans plus sereinement sur les projets en cours.

Si nous devons renouveler le label en 2026, il faudra dès 2022 engager toute la procédure de révision, ce qui va mobiliser fortement l'équipe, les élus et ralentir les projets en cours.

Pour le début de mon mandat le Président souhaite que le Parc soit aux côtés des communes et des élus qui ont de nombreux projets à faire aboutir.

La charte permet les aménagements même pour les stations de ski et il se peut que la révision de la charte entraîne des mesures plus restrictives, c'est pourquoi, il serait plus intéressant de poursuivre le travail commencé et de continuer à travailler, moderniser leur outil et se préparer aux reconversions et modifications substantielles imposées par les enjeux climatiques, sociaux et économiques actuels. La Charte du Parc permet tout cela.

Le territoire a besoin de l'ingénierie du Parc mise à la disposition des communes au vu de la complexité croissante des projets, des financements, de la réglementation.

Eliane JARYCKI intervient afin de lire le courrier de Mme DELGA, Présidente de la Région, qui sera adressé à Michel GARCIA pour soutenir et encourager la demande de prolongation du label de 12 à 15 ans, soit jusqu'en août 2029 au lieu d'août 2026.

Les arguments en faveur de la prolongation de la durée de classement sont les suivants :

- La Charte adoptée par décret le 26 août 2014 pour une durée de 12 ans par l'ensemble des signataires est une Charte de Parc naturel régional très qualitative, reconnue au niveau national. Le Président Christian Bourquin avait tenu à ce que les engagements pris soient ambitieux pour ce territoire afin de pouvoir accompagner, notamment, les stations de montagne dans leur projet de développement 4 saisons.
- L'augmentation de la durée de classement des PNR de 12 à 15 ans est issue de la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la Biodiversité, de la nature et des paysages. Cette possibilité de prolongation de 3 ans, qui reste à la discrétion des syndicats mixtes, a été saisie par les six autres Parcs classés de la Région Occitanie dès 2017.
- En effet, disposer d'une Charte à 15 ans, permet de conduire des actions parfois complexes et nécessitant des temps de concertation conséquent, pendant la durée de classement. Cela donne ainsi un cadre et une échelle de travail sur lesquelles les politiques publiques peuvent être adossées.
- Ainsi la Région, propose aux territoires organisés dont le PNR des Pyrénées catalanes des modalités contractuelles (Contrat Territorial Occitanie, contrat de Parc, contrats Bourg centre...) dont l'ensemble des communes et communautés de communes bénéficient, grâce à l'expertise de l'équipe d'ingénierie du Parc.

Aude VIVES prend la parole également afin de donner lecture du courrier du même ordre de Mme MALHERBE, Présidente du Département.

La Région et le Département encouragent donc les Parcs à saisir cette opportunité de prolongation de la durée de classement. Dans le cas précis du syndicat mixte des Pyrénées catalanes cela permettra de maintenir ce cadre de travail sur la durée de cette nouvelle période contractuelle (2021-2027) et ensuite envisager la révision de la charte de manière à être opérationnel pour solliciter un nouveau classement en 2029.

Alain BOUSQUET intervient en indiquant qu'il n'y a pas de populisme anti stations ici car ce sont des stations villages. Le tourisme demeure un enjeu important du territoire qu'il convient de concilier avec le changement climatique.

Jean-Luc BLAISE complète en rappelant que la charte du Parc renouvelée ou pas n'enlève pas les obligations et outils de conservation des milieux Natura 2000. Il insiste sur la nécessité d'anticiper les projets sur site Natura 2000 pour anticiper les projets.

➔ *Le comité syndical vote à l'unanimité la demande de prorogation du classement du PNR jusqu'en 2029.*

B PROGRAMMATION ET DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

B- 1 D/2021-44 Présentation du programme d'activités 2022/23 et débat d'orientation budgétaire 2022

Michel GARCIA présente le document de débat d'orientation budgétaire reflet du programme d'activités 2022.

La programmation 2022-2023 a été élaborée en lien avec les services. Elle répond aux nouvelles priorités régionales décrites dans le contrat cadre. Cette programmation permettra à la Région d'accompagner le programme d'actions du PNR PC avec un financement régional prévu sur la période de 200.000 € en fonctionnement et 100.253 € en investissement.

Dans le cadre du contrat spécifique 2022-23, la Région financera essentiellement les actions suivantes :

- Poursuite du dispositif PyLoT (Pyrénées Logement Touristique) pour la rénovation des meublés de tourisme
- Animation et développement de la marque Valeurs Parc
- Dynamisation économique et écoresponsable de la filière PPAM (plantes à parfums, aromatiques et médicinales)
- Séjour groupe jeunes publics
- Poursuite de l'accompagnement de la filière pierre (fct) et nouveaux chantiers pilote (invt)
- Signalisation d'intérêt local
- Atelier Hors les murs
- Valorisation touristique de la ligne du train jaune
- Objectif découverte
- Palabres et animations territoriales
- Conception d'un beau livre sur les canaux de montagne
- Sensibilisation aux usages de la montagne (sciences Tour, caravane itinérante, conférence, livrets)
- Campagne de communication de sensibilisation #Que la Montagne est belle
- Mobilisation de la ligne « actions en cours de contrat »
- Enveloppe ouverte pour une action nouvelle en cours de contrat

Antoine TAHOCES demande des nouvelles du poste Marketing Territorial en rappelant que l'on s'est d'ailleurs questionné sur la définition de ce terme. Il demande également quand la personne viendra sur les communes.

Ensuite, il souligne la résilience face au changement climatique et notamment en matière d'élevage (projet de fromagerie à Sansa) compliqué par la présence et la pression forte de la faune sauvage.

Georges ARMENGOL répond en l'informant du recrutement infructueux sur le poste marketing. L'offre d'emploi a été relancée.

Michel GARCIA réagit sur la problématique des grands herbivores et leur cohabitation avec l'élevage.

Alain BOUSQUET propose d'instaurer des règles entre les différents acteurs pour faire face au besoin de régulation.

Séverine CASASAYAS mentionne le projet life impactt (Implementing Protocols for a resilient Agriculture facing Climate Changes in occitania nature parks Territories) qui sera présenté tout à l'heure qui peut apporter une réponse en partie à cette problématique.

Jean-Luc BLAISE informe qu'une demande de prise en compte de 2.5 ETP (équivalent temps plein) au lieu de 2 pour la gestion des sites Natura 2000 est cours compte tenu de la surface des sites et l'étendue des missions.

Eliane JARYCKI précise que l'ensemble de la programmation a été travaillé avec les services de la Région dans le cadre de la préparation du contrat spécifique

Georges ARMENGOL souligne l'équilibre de la programmation entre les missions économiques et environnementales. Il souhaite toutefois que ce 0.5 ETP recherché pour gérer les sites Natura 2000 ne soit pas permis pour se substituer aux missions dévolues à l'Etat.

Antoine TAHOCES remercie de l'accompagnement des agents Natura 2000 notamment sur un dossier récent de piste amenant à des captages qui a nécessité accompagnement technique mais aussi négociation auprès des services de l'Etat pour valider les travaux nécessaires. Leur rôle a été déterminant pour faciliter le dossier et arrêter une stratégie avec l'Etat.

Michel GARCIA confirme que c'est une bonne chose de faire appel aux agents du Parc bien en amont d'un dossier pour avis technique et prise en compte des enjeux environnementaux.

Jean-Luc BLAISE ajoute une dernière information : la loi 3DS en cours de discussion prévoit le transfert de la gestion Natura 2000 aux régions.

➔ *Le comité syndical prend acte par délibération unanime du Débat d'Orientation Budgétaire et de la programmation 2022 correspondante.*

B-2 D/2021-45 Approbation du contrat cadre entre la Région et les Parcs d'Occitanie

Michel GARCIA indique que cette programmation est adossée à un contrat cadre entre la Région Occitanie et l'ensemble des Parcs d'Occitanie.

Ce contrat permet de définir les grandes orientations communes face aux enjeux actuels.

Mme Eliane Jarycki présente les attentes de la Région.

En effet, le contrat cadre 2018-2021 arrive à son terme. 7 PNR étaient signataires de ce contrat cadre, qui se déclinait en contrats spécifiques de 2 ans (2018-2019 et 2020-2021).

Cet engagement contractuel Région-PNR est renouvelé en 2022-2027, avec les 8 Parcs classés :

- 1 Contrat cadre 2022-2027 avec 3 priorités d'intervention en lien avec le Pacte Vert de la Région Occitanie :

Priorité 1 : PNR = Territoires pionniers face aux défis du changement climatique, de la transition écologique et énergétique

Priorité 2 : PNR = Acteurs et promoteurs d'une relance économique durable et écologique

Priorité 3 : PNR = Acteurs du bien-vivre et du changement des modes de vie sur les territoires

- 8 Contrats spécifiques 2022-2023 permettant d'accompagner les programmes d'actions des PNR classés avec un financement régional prévu par PNR sur la période de 200 k€ en fonctionnement et 120 k€ en investissement (ligne DITEE (direction de la transition écologique et énergétique) PNR).
- Une enveloppe interParcs de 50 k€ par an.

Le calendrier prévisionnel de mise en œuvre de ce nouveau cadre contractuel est le suivant :

- Décembre 2021 : validation du contrat cadre et des contrats spécifiques dans les instances de chaque Parc et préparation du rapport pour la CP (commission permanente) de février 2022
 - Février 2022 : vote à la CP du contrat cadre et des contrats spécifiques 2022-23
 - Juin-juillet 2022 : signature du contrat cadre en présence des 8 PNR et de la Présidente à l'occasion de la fête de labélisation du nouveau PNR Corbières-Fenouillèdes (à confirmer).
- ➔ ***Le comité syndical valide à l'unanimité le contrat cadre Région Occitanie avec les Parcs Naturels Régionaux d'Occitanie.***

B-3 D/2021-46 Validation du Programme opérationnel 2021 du Contrat Territorial Occitanie

Michel GARCIA informe l'assemblée de la nécessité de valider le programme opérationnel 2021 du Contrat Territorial Occitanie (CTO)

Mme JARYCKI en présente les grandes lignes :

Le Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 est en cours d'élaboration en lien avec la DATRM. Lors de ce comité il est prévu la validation du programme opérationnel CTO 2021.

- Programme opérationnel 2021 du PNRPC

A l'ordre du jour, validation du programme opérationnel 2021 qui comprend 64 projets pour 14,77 M€ d'investissement, dont 2,81M€ de subvention Région.

- CTO 2022-2028

Sur la base de l'expérience acquise lors de la 1ère génération des Contrats Territoriaux Occitanie sur la période 2018 2021 et des orientations fixées par le PACTE VERT, la nouvelle génération de Contrats Territoriaux Occitanie 2022 2028 a pour objectifs :

- de traduire l'ambition collective définie par le PACTE VERT
- d'agir résolument pour l'attractivité, la cohésion sociale, la croissance durable et l'emploi dans chacun des territoires en mobilisant l'ensemble des politiques publiques de la Région et de ses partenaires qui souhaitent s'y associer,

- de mobiliser dans le cadre d'un contrat unique avec chaque territoire, l'ensemble des dispositifs et moyens d'action de la Région.

5 principes sont proposés pour le lancement et la mise en œuvre des Contrats Territoriaux Occitanie 2022 2028 :

1. Un point de rencontre entre le projet de territoire et la stratégie régionale
2. Des territoires partenaires
3. Un contrat stratégique, une feuille de route et des programmes opérationnels annuels
4. Un contrat intégrateur pour plus de cohérence et d'efficacité
5. Une gouvernance partagée et participative

Calendrier

- CP 16 décembre 2021 : approbation par AP des futures politiques contractuelles territoriales 2022-2028
- 1er semestre du programme 2022 : élaboration du contrat cadre entre la Région, le PNR PC et les 4 EPCI et le Département s'il le souhaite
- Fin 1^{er} semestre (voir au-delà) : validation du contrat territorial et du programme opérationnel 2022
- Validation

Périmètre :

La Région souhaite repartir sur le même périmètre que le précédent CTO qui va au-delà du périmètre du PNR. A noter également que pour la prochaine programmation, les CTO seront les périmètres de référence pour les GAL (groupe d'animation locale) LEADER.

Articulation entre CTO et contrat PNR

La DATRM (direction de l'action territoriale, de la ruralité et de la montagne) et DITEE (direction de la transition écologique et énergétique) travaillent à l'articulation des CTO et contrats de Parcs.

Les maitrisés d'ouvrage des CTO sont principalement les communes et collectivités, tandis que les maitrisés d'ouvrage sur les contrats de Parcs sont exclusivement les syndicats mixtes de PNR classés.

➔ ***Le comité syndical approuve à l'unanimité le programme opérationnel tel que présenté.***

C FINANCES

Michel Garcia informe qu'afin d'anticiper la trésorerie nécessaire au fonctionnement du syndicat mixte du Parc en début d'année, il propose de voter par anticipation sur le budget l'appel à cotisations et dotations statutaires auprès des collectivités et de l'Etat pour la subvention annuelle. Ces montants seront bien entendus confirmés lors du vote du budget ; d'ores et déjà ces recettes ont été vues lors de la présentation du DOB et il n'y a pas de changement par rapport aux années antérieures.

➔ ***Approbation unanime du comité syndical***

C-1 D/2021-47 Appel des cotisations statutaires 2022

Michel GARCIA rappelle les cotisations statutaires comme suite

- | | |
|---|--|
| ➤ Région Occitanie- Pyrénées Méditerranée | 500 307€ |
| ➤ Département des Pyrénées-Orientales | 500 307€ |
| ➤ Communes | 81 529 € (la participation des communes se répartit au prorata du potentiel fiscal et pour moitié au prorata de la population DGF) |
| ➤ Communautés de communes | 37 857€ |

Et propose de les reconduire en l'état pour 2022

→ **Approbation unanime du comité syndical**

C-2 D/2021-48 Demande de subvention DREAL 2022

Michel GARCIA propose de solliciter auprès de l'Etat, service de la DREAL (Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), pour l'exercice 2022 une subvention de 120 000€.

→ **Validation à l'unanimité du comité syndical**

C-3 D/2021-49 Décision modificative 1/2021

Michel GARCIA informe l'assemblée que la borne électrique devant la Maison du Parc est enfin installée et cela grâce à une convention de partenariat et un partage de la dépense avec le Sydeel (Syndicat Départemental d'Energies et d'Electricité) et la commune d'Olette.

Toutefois, pour suivre les directives de notre trésorière, il convient de payer la participation du Parc au compte 204182 et non au compte 2182 comme prévu dans le budget.

Je vous propose donc de créer ce compte 204182 en y prévoyant les crédits budgétaires nécessaires (5.609€) en diminuant d'autant le compte 2182.

→ **Validation unanime du comité syndical**

D PROGRAMME D'ACTIVITES

Michel Garcia indique que de la même façon que pour les dotations, certains programmes de financement et appels à projets nécessitent une délibération pour pouvoir solliciter les subventions requises. Il propose donc de voter par anticipation les demandes qui vont suivre. Les crédits de paiements affichés seront intégrés au budget primitif 2022 si les projets proposés sont validés aujourd'hui.

D-1 D/2021-50 Demande de subvention Total Festum 2022

Josette PUJOL, vice-présidente référente, présente le projet :

Le contexte :

Depuis plusieurs années (2014) le Parc des Pyrénées catalanes répond à l'appel à projet Régional Total Festum afin de réaliser une action forte de sens autour des Feux de la Saint Jean.

L'édition 2021 a été repensée sur un modèle d'intervention en milieu scolaire, en catalan, autour des thèmes : Fêtes et traditions locales, contes et légendes, musique et danses traditionnelles. 7 interventions ont donc eu lieu dans les écoles du Parc entre septembre et décembre 2021.

Le projet :

En 2022, il est proposé d'adopter le même principe, qui fonctionne très bien avec un réel engouement de la part des élèves et des enseignants.

Et sur ce même modèle, il est proposé en 2022, des animations pédagogiques (prévision à 34 interventions) en catalan autour de trois thèmes, à destination d'un public scolaire (cycle 1, 2 et 3) : Musique et danses traditionnelles, Fêtes traditionnelles catalanes, Légendes et contes catalans.

Les animations comprennent 5 demi-journées en temps scolaires. Ces temps d'animation peuvent se dérouler de manière consécutive sur une même semaine ou sur plusieurs semaines d'affilées (ceci sera mis en place directement avec les enseignants).

L'intervenant, au démarrage de la mission, sera en charge de transmettre au Parc naturel régional un calendrier des interventions prévues puis, au terme de ce calendrier, un bilan de ses interventions.

Le budget :

Pour mener à bien cette action, il est proposé le plan de financement suivant :

Financeurs	Services	Montants	Taux en %
Région	Culture Patrimoine	4.000,00	47
	Office Publique de la Langue Catalane	3.000,00	36
Autofinancement		1.400,00	17
TOTAL		8.400,00	100

Elle propose au comité syndical de valider ce plan de financement afin de mener le projet Total Festum et d'autoriser le Président à solliciter les subventions pour la réalisation de cette opération et à signer tout document nécessaire.

➔ **Le comité syndical approuve à l'unanimité cette demande de subvention**

D-2 D/2021-51 Demande de subvention DRAC 2022 : conception d'un beau livre sur les canaux de montagne

Séverine CASASAYAS, Directrice présente le projet :

Le contexte :

Le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes possède deux collections à contenu culturel :

- "Légendes d'ici" qui se décline sous forme d'ouvrages (4 tomes édités) autour des contes et légendes ;
- et une seconde collection intitulée "Identités montagnardes", qui se décline, selon les thèmes abordés, sur différents supports audiovisuels (documentaires) ou livres.

Par ailleurs, une autre collection de 3 beaux livres édités en 2010 "Savoir et saveurs" présentait les pratiques des femmes et des hommes du territoire à travers les activités de montagne : chasse, pêche, cueillette, agriculture. Ces différents ouvrages ont pour but de faire découvrir au grand public les éléments du patrimoine culturel local et transmettre les connaissances et les pratiques d'hier et d'aujourd'hui.

En 2022, le Parc souhaite mettre en avant les canaux d'irrigation de montagne à travers un beau livre. En effet, l'eau est une ressource vitale pour les Pyrénées catalanes, comme en témoignent les nombreuses fonctions et usages sur le territoire : irrigation des territoires et garantie des productions agricoles, recharges des milieux aquatiques et alimentation du maillage paysager, lutte contre l'érosion, lutte contre les incendies, abreuvement du bétail, zone de refuge et de gagnage pour la faune sauvage et la flore patrimoniale du territoire, hydroélectricité, alimentation en eau potable, thermalisme, pêche, loisirs de neige... L'enjeu est d'assurer la compatibilité de ces usages entre eux.

Le Parc accompagne les Associations Syndicales Autorisée (ASA) via des études d'économie d'eau, la réalisation de travaux et la mise en œuvre et le suivi des plans de gestion de la ressource en eau sur les bassins versants. Les Pyrénées catalanes possèdent un réseau exceptionnel de canaux, construits dans des lieux inédits, grâce à des prouesses techniques (patrimoine en pierre sèche notamment). Les points de vue sur les vallées sont étonnants et remarquables depuis ces canaux. C'est cette richesse que le Parc et ses partenaires souhaitent donner à découvrir au grand public.

Le projet :

Il s'agit de concevoir et d'éditer un beau livre composé de photographies et d'interview autour du patrimoine singulier et identitaire des canaux de montagne des Pyrénées catalanes.

Phase 1 (à partir du second semestre 2022) : conception des contenus avec la sélection d'un professionnel photographe pour des prises de vue 4 saisons (statique et drone) et d'un(e) ethnologue pour la rédaction des textes qui accompagneront les photographies. Le groupe des collecteurs de la mémoire orale sera également mobilisé pour la phase de collecte de paroles autour des canaux. Ce travail sera mis en forme et homogénéisé par l'ethnologue.

Phase 2 (2024) : Edition de l'ouvrage

Phase 3 (2024) : Promotion et valorisation (valorisation avec l'édition d'une exposition photo itinérante dans les villages et à présenter dans le cadre de la promotion du livre)

Le budget :

Le plan de financement proposé permettant de mener cette action de conception d'un beau livre sur les canaux de montagne est le suivant :

Financeurs	Services	Montants	Taux en %
Etat	DRAC	5.400,00	15
	FNADT	5.400,00	15
Région	Biodiversité et Territoires	18.000,00	50
Autofinancement	PNR	7.200,00	20
TOTAL		36.000,00	100

Les dépenses prévues concernent une prestation photographique, la rédaction des textes, entretien, récolte et compilation des informations par un professionnel, la création graphique, mise en page du livre et maquette.

Il est proposé au comité syndical de valider ce plan de financement afin de mener le projet « Beau livre dédié aux canaux » et d'autoriser le Président à solliciter les subventions pour la réalisation de cette opération et à signer tout document nécessaire.

➔ **Le comité syndical approuve à l'unanimité la demande de subvention présentée**

D-3 D/2021-52 Demande de subvention Leader 2022 projet ARNICA

Georges ARMENGOL, Vice-Président référent rappelle le projet :

Il rappelle le projet exposé lors du dernier comité syndical du 28 septembre 2021.

Il est proposé désormais après estimation des coûts plus aboutie de solliciter une demande de financement auprès du fonds européen LEADER avec un plan de financement comme suit :

Financeurs	Services	Montants	Taux en %
Europe	LEADER	30.058,00	61
Région	Biodiversité et Territoires	9.115,00	19
Autofinancement	PNR	9.793,00	20
TOTAL		48.966,00*	100

*dernière version du plan de financement à faire vérifier au service leader

Il propose au comité syndical de valider ce plan de financement afin de mener le projet ARNICA et d'autoriser le Président à solliciter les subventions pour la réalisation de cette opération et à signer tout document nécessaire.

NB : Objectifs du projet

- **Objectifs scientifiques** : Expérimenter une méthode de gestion de milieux susceptible de favoriser l'arnica des montagnes, espèce médicinale attractive pour les cueilleurs et transformateurs nationaux et locaux. Suivre, mesurer et comparer les différentes techniques envisagées. Partager les résultats avec les gestionnaires de sites à l'échelle nationale (autres PNR, PNP (parc national des Pyrénées), CBN (conservatoire botanique national), CEN (conservatoire des espaces naturels) etc.).
- **Objectifs partenariales** : Initier un partenariat public/privé d'acteurs locaux et nationaux autour d'un territoire commun source de ressources et donc d'enjeux multiples, compatibles et même complémentaires. Faire la démonstration d'un usage global, coordonné et raisonné des ressources d'un lieu.

Actions envisagées – cf. calendrier ci-après

- Mener des travaux d'ouverture de milieux (coupe forestière, gyrobroyage et brûlage dirigé) afin de favoriser la population d'arnica des montagnes du col de Puymorens à travers des prestations et partenariats (CFPPA (centre de formation professionnel agricole) de Rivesaltes).
- Poursuivre le suivi du site du col de Puymorens grâce à 53 placettes de suivi mises en place en 2020 et 2021 notamment grâce à un partenariat avec la FRNC (fédération des réserves naturelles catalanes).
- Coordonner les travaux afin que les ressources soient valorisées et les savoirs faire locaux mis en avant :
 - o Récolte pour distillation des genévriers et des branches de pin avant le gyrobroyage et lors de la coupe avec les distillateurs du parc et du département.
 - o Coupe réalisée en chantier-école par la formation « bûcheron » du Lycée Mas Blanc de Bourg-Madame (partenariat).
 - o Troncs valorisés en plaquette de chauffage avec le SPIC (service public industriel et commercial) de Matemale. o Débardage à cheval

→ Le comité syndical approuve à l'unanimité la demande de subvention telle que présentée

D-4 D/2021-53 Demande de subvention Life Impacct

Séverine CASASAYAS présente le projet européen en partenariat avec d'autres parcs pour expérimenter de nouvelles pratiques agricoles face au changement climatique.

Il s'agit du projet IMPACCT (Implementing Protocols for a resilient Agriculture facing Climate Changes in occitania nature parks Territories) qui réunit quatre territoires d'Occitanie : l'Aubrac, le Haut-Languedoc, les Pyrénées Ariégeoises et les Pyrénées Catalanes.

Objectif :

L'objectif du programme est de tester, « grandeur nature » des solutions d'adaptation aux changements climatiques sur près de 240 exploitations pilotes. Sur la base des diagnostics initiaux de vulnérabilité qui seront réalisés et des bouquets de mesures d'adaptation qui pourraient être proposés sur chaque exploitation, 60 exploitations (ou unités de travail) par Parc seront sélectionnées pour intégrer le programme, soit 240 exploitations au total. Elles seront alors accompagnées techniquement et financièrement pour mettre en œuvre le bouquet de mesures les concernant.

Actions :

Considérant les types de productions majoritairement présentes sur les territoires des 4 Parcs et les pistes envisageables de diversification des systèmes, les bouquets de mesures à tester concerneront les filières/domaines suivants :

- Elevage ;
- Arboriculture ;
- Maraîchage ;
- Viticulture ;
- Céréaliculture ;
- Plantes à parfum, aromatiques et médicinales.

L'échantillon d'exploitations devra être équilibré. Le projet se déroulera sur 5 ans sur les territoires de l'Aubrac, du Haut-Languedoc, des Pyrénées Ariégeoises et des Pyrénées Catalanes.

Notre Parc projette de réaliser des actions par de l'achat de plan pour renouveler/diversifier les haies, de l'achat de plans pour l'adaptation de vergers (travail sur les variétés et sur les types de culture), des travaux sur les canaux d'irrigation, ...

Budget :

Le plan de financement proposé est le suivant :

Financeurs	Services	Montants	Taux en % *
Europe	LIFE	379.386,69	60
Région	Biodiversité et Territoires	189.692,00	15
Agence de l'Eau RMC			10
ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie)			5
Autofinancement	PNR	68.762,31	10
TOTAL		637.841,00	100

* : valeurs arrondies

Eliane JARYCKI précise qu'une sollicitation de la Région à hauteur de 905 k€ pour l'ensemble des 4 PNR impliqués et sur 5 ans à compter de 2023 a été demandée. Une lettre de soutien de la Région signée de Simon Munsch a été produite à temps pour le dépôt du dossier au 30 novembre, indiquant que l'attribution des crédits restait « à confirmer ».

Elle propose au comité syndical de valider ce plan de financement afin de réaliser le projet LIFE IMPACCT et d'autoriser le Président à solliciter les subventions espérées pour la réalisation de cette opération et à signer tout document nécessaire.

➔ **Le comité syndical approuve à l'unanimité le dépôt de candidature tel que présenté**

D-5 D/2021-54 Demande de subvention Natura 2000

Jean-Luc BLAISE, Vice-Président référent, rappelle l'animation des sites Natura 2000 et présente les grandes actions envisagées en 2022.

Le contexte :

Comme chaque année, une demande de subvention Natura 2000 doit être déposée pour assurer l'animation des 3 sites dont le PNR est opérateur : Massif du Madres-Coronat (ZSC zone spéciale de conservation et ZPS zone de protection spéciale), Massif du Puigmal-Carança (ZSC et ZPS) et Capcir-Carlit Campcardos (ZSC et ZPS).

Le projet :

Pour 2022, la demande de subvention couvre une période de 12 mois, allant du 1er janvier au 31 décembre. La programmation, validée lors des COPIL Natura 2000 de chaque site la semaine dernière, comprend 5 grands axes d'action :

- La mise en œuvre des documents d'objectifs et la gestion administrative ;
- La réalisation et le suivi d'actions de gestion (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques, contrats ni agricoles ni forestiers, projets de gestion, plans de circulation motorisée) ;
- L'acquisition de connaissances scientifiques (études, inventaires, suivis d'espèces) ;
- La veille environnementale via l'accompagnement des porteurs de projet (évaluation d'incidences, gestion des travaux en espace naturel et des événements sportifs) ;
- La communication et la sensibilisation au patrimoine naturel (animations diverses).

Pour 2022, le financement d'un demi-poste supplémentaire, pour venir renforcer l'équipe des chargés de mission Natura 2000, est également demandé.

Cette animation mobilisera des financements à hauteur de 142.332,65 € (et non 142.332,63 € comme indiqué dans la note de synthèse). Ce financement est pris en charge à 100% par le FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural) et l'Etat. Il est proposé au Comité syndical de valider cette demande de financement. Le plan de financement maximum de cette action est le suivant :

Le budget :

Le plan de financement proposé est le suivant :

Financeurs	Services	Montants	Taux en %
Europe	FEADER	89.669,57 au lieu de 89.669,56	63
Etat	DREAL	52.663,08 au lieu de 52.663,07	37
TOTAL		142.332,65 au lieu de 142.332,63	100

Il propose au comité syndical de valider ce plan de financement afin de mener à bien la programmation des actions sur les 3 sites Natura 2000 et d'autoriser le Président à solliciter les subventions pour la réalisation de cette opération et à signer tout document nécessaire.

➔ **Le comité syndical approuve à l'unanimité la demande de subvention Natura 2000 telle que présentée.**

1- B-4 D/2021-55 Convention de partenariat Interparc ADOPT (Applications des Données d'Observation de la Terre sur les Parcs naturels régionaux et leurs Territoires)

Séverine CASASAYAS Directrice présente le projet de partenariat avec les autres parcs volontaires

Le projet ADOPT (Applications des Données d'Observation de la Terre sur les Parcs et leurs Territoires) associe 3 SCOP (société coopérative de production) d'Occitanie (SCOP E2L (Toulouse), SCOP IdéGéo (Toulouse), Téléscoop (Montpellier)) et les 7 PNR d'Occitanie, signataires de la présente convention, lauréats conjoints en 2021 d'un appel à projets de SCO France (Space Climat Observatory), piloté par le CNES (Centre national d'études spatiales) auquel est associé l'OFB (Office français de la biodiversité).

Le projet vise à étudier les effets du changement climatique à l'œuvre sur les territoires, diversifiés, de Parcs et sur un ensemble de thématiques possibles : milieux terrestres / milieux aquatiques (et biodiversité associée), ressources fourragères, ressources en eau, trame noire, occupation du sol et urbanisme... à partir des données satellitaires disponibles et en construisant avec

Pour l'instant c'est une proposition de participation au travail de réflexion

Ci-dessous détail de certaines thématiques envisagées :

- Agriculture : évolution de la biomasse fourragère et conséquences pour la couverture des besoins fourragers en élevage ovin et bovin / variabilité du degré de fragilité des productions végétales en lien avec les politiques de sécurisation alimentaire territoriale ;

- Eau : évolution de la ressource de surface et/ou souterraine et conséquences croisées pour les milieux humides ou hydromorphes, la sécurisation de l'alimentation en eau potable des populations, les besoins de l'agriculture (irrigation/économies d'eau) et les activités de pleine nature / mesure de l'élévation du niveau de la mer et des étangs et conséquences sur la salinisation des terres / rétrécissement du manteau neigeux et conséquences pour les activités touristiques hivernales ;
- Forêts : caractérisation du dépérissement des forêts en lien avec les phénomènes climatiques et conséquences pour la gestion de la biomasse forestière ;
- Urbanisme : artificialisation des terres et gestion des risques naturels (inondations, incendies...);
- Biodiversité.

Si besoin, plan de financement prévisionnel annexé à la convention :

<i>DEPENSES</i>	<i>MONTANTS</i>	<i>RECETTES</i>	<i>MONTANTS</i>
<i>Formations agents des Parcs pratiques et analyses des données de télédétection</i>	<i>17 000</i>	<i>Région Occitanie (80 %) *</i>	<i>17 000</i>
<i>Ingénierie</i>	<i>4 250</i>	<i>PNR (20 %)</i>	<i>4 250</i>
<i>Total</i>	<i>21 250</i>	<i>Total</i>	<i>21 250</i>

Intervention d'Eliane JARYCKI :

Ce projet est un projet porté par 7 PNR (chef de file PNR Causses du Quercy) et accompagné financièrement par la Région à hauteur de 17.000 €. Il a été voté en CP du 22 octobre.

Elle propose au comité syndical de valider notre participation au projet interparcs ADOPT pour la collecte et le traitement des données du changement climatique sur le territoire et d'autoriser le Président à solliciter la subvention et à signer tout document nécessaire.

→ Le comité syndical valide à l'unanimité le projet interparc tel que présenté.

D-6 D/2021-56 Demande de subvention FNADT (Fonds national d'aménagement et de développement du territoire) pour le déploiement du dispositif Tremplin en partenariat avec le Syndicat Mixte Canigou Grand Site

Georges ARMENGOL, Vice-Président référent présente le projet.

Le contexte :

Le dispositif Tremplin d'accompagnement des initiatives économiques se veut être une interface facilitatrice entre :

- 1- les initiatives à vocation économique du territoire ;
- 2- les structures partenaires proposant une offre d'accompagnement existante quelque-soit le besoin du porteur de projet ;
- 3- le territoire et ses acteurs susceptibles de trouver un intérêt dans l'accueil des projets.

Le projet global du dispositif TREMPLIN est co-porté par les 2 syndicats, Canigo Grand Site et Pnr Pyrénées Catalanes (CDD 1 ETP porté par Canigo Grand Site et mis à disposition à 50 % du Pnr Pyrénées Catalanes).

Le projet :

Le projet d'expérimentation méthodologique et d'actions d'accompagnement, faisant l'objet de la demande de financement FNADT Massif, s'inscrit donc dans le projet global du dispositif Tremplin porté administrativement par le Syndicat Mixte Canigo Grand Site.

Les dépenses restant à charge peuvent être prises en charge à 50/50 par les 2 syndicats via une convention spécifique.

Ce projet est le fruit d'un travail d'élaboration par les 2 syndicats qui répond aux besoins de renforcement de l'ancrage territorial du dispositif et des projets économiques accompagnés, identifiés par le COPIL TREMPLIN de juin 2021.

La dimension novatrice et expérimentale du dispositif Tremplin fait l'objet d'un partenariat avec l'Agence des Pyrénées avec des actions spécifiques de témoignages pour transfert et essaimage sur d'autres départements du Massif des Pyrénées.

Ces nouvelles actions expérimentales et de transfert nécessitent des moyens financiers complémentaires à l'autofinancement apporté par les 2 syndicats sur le poste de coordination, raison de la demande FNADT Massif.

Le projet d'expérimentation méthodologique et d'actions d'accompagnement est à destination des Porteurs de Projet Collectifs (économie de proximité, Tiers Lieux, micro-filières, dynamique de vallée et valorisation de productions locales), nouvelles cibles en parallèle des Porteurs de Projet Individuel accompagnés depuis 2016 par le Dispositif TREMPLIN.

Cette expérimentation méthodologique va concerner également la mise en œuvre d'une nouvelle action de « suivi post-accompagnement » Tremplin de l'ensemble des porteurs de projet accompagnés depuis 2016.

Les 3 types d'actions expérimentales présentés et budgétisés pour les années 2022 et 2023 sont :

- 8 Atelier-formations thématiques pour les porteurs de projet individuels et collectifs (privés, associations, communes) ;
- 4 Rencontres Territoriales TREMPLIN ouvert aux partenaires territoriaux pour valoriser les porteurs de projet et favoriser les partenariats ;
- 1 Suivi post-accompagnement pour augmenter les possibilités de création et de développement

Le budget :

Pour permettre la réalisation de cette action, il vous est proposé le plan de financement suivant :

Financeurs	Services	Montants	Taux en %
Etat	FNADT	20.448,00	80
Autofinancement	PNR + Syndicat Mixte Canigó	5.112,00	20
TOTAL		25.560,00	100

Il propose au comité syndical de valider :

- le projet commun présenté de déploiement du dispositif Tremplin avec le Syndicat Mixte Canigou Grand Site ;
- et le plan de financement associé incluant :
 - la demande de subvention auprès du Commissariat de Massif au titre du FNADT
 - et un partage des coûts restants à la hauteur nécessaire entre les 2 structures ;
- il est également proposé d'autoriser le Président à solliciter la subvention pour la réalisation de cette opération et à signer tout document nécessaire.

→ Le comité syndical approuve à l'unanimité le projet de demande de subvention ainsi que le partenariat correspondant

E RESSOURCES HUMAINES

E-1 D/2021-57 Validation du principe de recours au bénévolat

Mme Séverine CASASAYAS informe de la nécessité de délibérer sur le principe de faire participer des bénévoles à nos actions (chantier participatif, actions culturelles, fête du Parc, ...) afin de pouvoir faire reconnaître auprès du comptable public et de l'assurance ces personnes extérieures qui pourraient donner de leur temps pour les actions du Parc et avec lesquelles nous conventionnerions.

→ **Le comité syndical approuve à l'unanimité le principe de recours aux bénévoles**

E-2 D/2021-58 Confirmation du temps de travail effectif au sein du PNR

Mme CASASAYAS rappelle à l'assemblée la récente demande du Centre de Gestion, de se conformer aux nouvelles règles nationales de travail imposant les 1607 heures à compter au 1^{er} janvier 2022 au sein des collectivités.

Elle rappelle le fonctionnement du Parc : 39 heures / semaines moyennant 23 rtt/ an.

Et indique ainsi que le fonctionnement du Parc répond aux règles des 1607heures / an y compris la journée de solidarité

→ **Le comité syndical approuve à l'unanimité la délibération confirmant l'application des 1607 heures réglementaires**

E-3 D/2021-59 Mise à jour du tableau des effectifs

Mme CASASAYAS propose l'actualisation du tableau des effectifs, conforme aux besoins budgétaires 2022 avec

- 1 effectif stable, la prise en compte des temps partiels, et le renouvellement de contrats ;
- 1 poste Marketing territorial financé par Leader et en partenariat avec les 3 Intercommunalités ;
- 1 poste saisonnier partagé de 3 mois financé par le programme transfrontalier Floralab et partagé avec la Fédération des Réserves Naturelles Catalanes ;
- L'expérimentation des 2 premiers services civiques de 8 mois (pour créer un réseau de jardiniers et en faveur de l' écomobilité).

→ **Le tableau est disponible sur le cloud pour davantage de détails.**

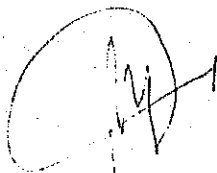
→ **Le comité syndical approuve à l'unanimité le principe de recours aux bénévoles**

F QUESTIONS DIVERSES : néant

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 17h00.

Le Président,

Michel GARCIA



Le secrétaire de séance,

Roger CIURANA,

